

**COMPTE - RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**DU 22 MARS 2016**

**Présents** : M. Jean-Marie AUDEBERT, Maire, M. Jean-Philippe BERLAND, Arlette CHARTON Adjoint  
MM Laurent AURAT, Richard BOURDIN, Patrice DON, Mmes Magalie DOUX, Clémence LOUIS, Elisabeth MOREAU, Isabelle SURGENT

**Absent excusé** : M. Bertrand MINCHIN

Pouvoir : MINCHIN Bertrand à Jean-Marie AUDEBERT

La séance est ouverte à 19 heures 30 sous la présidence de M. AUDEBERT, Maire.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 FEVRIER 2016**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu de séance du 16 Février 2016

**Modification des statuts de la CDC de la Septaine :  
CREATION D'UN SERVICE COMMUN POUR LA LECTURE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose,

En séance du 8 février 2016, le conseil communautaire a délibéré pour modifier ses statuts en intégrant la compétence optionnelle suivante :

- « Création d'un service commun pour la lecture publique »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** dans les statuts de la Communauté de Communes de la Septaine, l'intégration de la compétence optionnelle mentionnée ci-dessus.

**REPRISE DE LA GERANCE DU COMMERCE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal,

Suite à la décision de Mme Sylvette BONHEUR de mettre fin à la gérance du commerce : épicerie – bar – dépôt de pain – restauration rapide - à compter du 30 Mars 2016 une publicité a été faite afin de retrouver un gérant.

La commission formée afin d'étudier le courrier des candidats intéressés par la reprise du commerce, a convoqué deux personnes pour un entretien.

Après avoir expliqué l'intérêt et la motivation,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**donne** un avis favorable sur le choix de la commission à savoir :

M. Michaël LECLoux, domicilié 11 Arthur RIMBAUD 18000 BOURGES

**autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à la reprise de cette gérance.

## ACHAT DE VAISSELLE POUR EQUIPER LE FOYER SOCIOCULTUREL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable pour l'achat de vaisselle ainsi que les boîtes de rangement afin d'équiper le foyer socioculturel.  
Montant estimatif de cet achat 2 500,00 € TTC.

## DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accorde aux associations les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montants en euros</b>
ASSOCIATION AMITIE LOISIRS EHPAD ARMAND CARDEUX	60,00
CYCLO CLUB DE SAVIGNY EN SEPTAINE	50,00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h55